



## **Objet : Section équine - Appel de cotisation 2025**

Madame, Monsieur,  
Cher éleveur,

Face au coût élevé du service d'équarrissage et suite à la demande de nombreux détenteurs d'équidés et de leurs organisations professionnelles régionales, les Groupements de Défense Sanitaire (GDS) du Nord et du Pas de Calais ont créé, comme en Picardie, des sections équines départementales, dans l'objectif de mutualiser le coût de l'équarrissage au travers d'une adhésion volontaire à la section équine du GDS de votre département. En contrepartie, le GDS vous rembourse le montant de vos factures d'équarrissage (voir les conditions de remboursement au verso et sur le bulletin d'adhésion).

Pour adhérer à la section au titre de l'année 2025, nous vous invitons à compléter le document ci-joint avec la liste d'au moins **tous les équidés que vous détenez quel que soit leur âge** et dont vous êtes propriétaire.

Comme dans tous les départements de la région des Hauts-de-France, le montant de la cotisation s'élève à 5 € par site de détention + 10 € par équidé.

**Soit par exemple, pour un élevage de 5 juments et 1 étalon : 5 € + 6 x 10 € = 65 €.**

Si vous souhaitez bénéficier sur 2025 de la prise en charge **des éventuels frais d'équarrissage** pour vos équidés selon les tarifs négociés (*cf tarifs d'équarrissage du 01/08/2024*), merci d'adresser le plus rapidement possible votre règlement accompagné du bulletin d'adhésion dûment complété (recto et verso) au GDS du Nord, **au plus tard le 5 janvier prochain, le cachet postal faisant foi.**

La prise en charge concerne tous les équidés morts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 dont les numéros SIRE nous auront été transmis sur le bulletin d'adhésion, ainsi que les poulains de l'année dont la mère aura été déclarée. Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter au **03.27.19.32.02 (Mme Laurence Krischer)** ou au **03.27.19.32.01 (Mme Nathalie Berth)**.

Nous restons à votre disposition et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,  
**Dominique MACKÉ.**

## Procédure de déclaration de fin de vie pour bénéficier du tarif négocié auquel la prise en charge est plafonnée

- La demande d'équarrissage ne peut se faire que sur Internet et nécessite la possession d'un compte le cas échéant à créer sur le site [www.atm-equides-angee.fr](http://www.atm-equides-angee.fr).
- Le système ne concerne que les équidés identifiés électroniquement et enregistrés au SIRE.
- A partir de votre espace personnalisé sur le site [www.ifce.fr](http://www.ifce.fr), il est possible de déclarer la mort de n'importe quel équidé, pourvu que vous disposiez de son n° SIRE et que vous régliez les frais d'équarrissage en ligne par carte bancaire.

### **1- Déclaration de la mort de l'équidé**

Pour déclarer la mort d'un équidé, connectez-vous à votre espace personnalisé sur le site [www.ifce.fr](http://www.ifce.fr) dans la rubrique « SIRE & Démarches », puis rendez vous dans la rubrique « Fin de vie »

- Déclarez la mort de l'équidé en le choisissant dans la liste de vos équidés.
- Précisez l'adresse du lieu d'enlèvement et l'adresse à laquelle vous souhaitez que la facture soit éditée.
- Payez en ligne avec votre carte bancaire les frais d'équarrissage.
- **Imprimez l'attestation de paiement en double afin d'en retourner une copie au GDS et de donner la seconde à l'équarrisseur lors de l'enlèvement (preuve de votre paiement).**

### **2- Demande d'enlèvement**

Pour demander l'enlèvement de l'équidé mort, vous devrez appeler vous-même les services de l'équarrissage au 0 826 300 600 pour fixer le rendez-vous.

### **3- Enlèvement de l'équidé mort**

Lors de l'enlèvement, **il vous faudra fournir absolument l'attestation de paiement à l'équarrisseur.**

Pour plus de détails, vous pouvez consulter les sites Internet suivants :

[www.ifce.fr](http://www.ifce.fr) (Institut français du cheval et de l'équitation)  
[www.atm-equides-angee.fr](http://www.atm-equides-angee.fr)



**SECTION EQUINE – COTISATION 2025**

Je soussigné (e), NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
 Rue \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_  
 Type (préciser) :  Trotteurs  Pur-sang  Selle  Trait  Poneys  Anes  
 Vétérinaire traitant : Dr \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

J'exerce cette activité à titre professionnel :  OUI  NON

Suis propriétaire à ce jour de : EQUIDES \_\_\_\_\_ indiquer nombre  
 Héberge en pension actuellement : EQUIDES \_\_\_\_\_ indiquer nombre  
 Les équidés sont tous détenus dans le département du Nord  OUI  NON

**ADHESION A LA SECTION EQUINE**

Pour un montant de : Forfait site détention 5 euros **(a)**  
 + Cotisation de 10 € par équidé 10 euros X \_\_\_\_\_ = € **(b)**

**Soit un montant total d'adhésion établi à** \_\_\_\_\_ € **(a) + (b)**

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

(faire précéder la signature de la mention "LU ET APPROUVE")

Signature

**Bulletin d'adhésion à nous retourner accompagné  
de votre règlement par chèque à l'ordre du GDS du Nord  
Si vous êtes responsable de plusieurs sites de détention, merci de remplir un tel bulletin par site.**

**TSVP →**